

Plan de tir

1. Le tir se fait en campagne par groupes de 10 tireurs sur une distance à environs 200m. Un groupe doit être constitué de tireurs d'une seule et même section. Pour combler le groupe, des tireurs d'une autre société peuvent être ajoutés. Un même tireur ne peut pas être membre de plusieurs groupes.
2. **Armes:** Ne sont admises que les armes d'ordonnance conformes DDPS/FST
Position: Mousqueton et fusils: position couchée à bras franc; position appuyée autorisée pour vétérans et séniors vétérans (les tireurs emmènent leur propre support). F ass 57 et F ass 90 sur bipied.
Nombre de coups: 12 par tireur.
But du groupe: 5 cibles.
Le type de cibles n'est communiqué que sur la place de tir.
Le but du groupe est identifié par le numéro du groupe (placé derrière le but).
Durée du tir: 4 minutes.
Les tireurs supportent les conséquences des éventuels dérangements survenant sur l'arme ou la munition. Dans tous les cas, l'octroi d'une prolongation est exclu.
3. **Munition:** La munition privée est interdite. La munition doit être retirée dans l'aula après le tirage au sort. Les **douilles** restent la propriété du Groupement; elles doivent être laissées sur place.
4. **Résultats:** Pas de marquage. Les cibles sont enlevées après chaque tir et remises au bureau de tir pour le décompte des points.
5. **Classement:** Les sections membres du Groupement et les sections invitées font l'objet de deux classements séparés.

Plan de tir

- Le rang de chaque groupe est déterminé par le total des points tirés. Seuls les classements des groupes sont établis. En cas d'égalité de points, les groupes sont départagés sur la base du nombre de coups placés dans les cibles. Si nécessaire, on considérera encore le résultat de la meilleure cible de chaque groupe à départager.
6. Si un but de groupe présente un nombre trop élevé d'impacts, les impacts surnuméraires ne seront pas pris en compte, à commencer par les impacts ayant les valeurs les plus élevées.
 7. **Distinctions:** La section membre à laquelle appartient le groupe victorieux emporte le fanion du Tir de Morat chez elle. Les meilleurs groupes (10% de l'ensemble) reçoivent un insigne de la manifestation pour chacun de leurs tireurs.
 8. Les **réclamations** concernant le décompte des points sur les cibles des groupes doivent être déposées auprès de la Commission du Groupement dans la demi-heure qui suit la fin de la proclamation des résultats. Pour toute cible ayant quitté Morat, le droit de réclamation tombe.
 9. Les **appareils optiques** (télescopes, jumelles, etc.) ne sont pas autorisés sur la place de tir.

Les **finances de groupe** (Fr. 160.– par groupe) sont dues dès le moment de l'inscription. Elles comprennent le prix de la munition ainsi que la cotisation au Groupement.



Groupement du Tir historique de Morat
3280 Murten-Morat

Le Fanion du Tir de Morat dans la Noye de Murten

86^{ème} Tir de Morat

Dimanche 24 juin 2018



Invitation à participer

Chères tireuses, chers tireurs,

Selon la décision de l'assemblée des tireurs de l'année passée, le 86^{ème} Tir historique de Morat aura lieu le

dimanche 24 juin 2018.

La Commission du Groupement se réjouit déjà d'accueillir dans une ambiance conviviale de nombreuses sections membres et sections invitées. Avec le soutien de nos camarades de la société de tir de Morat ainsi que de la population de la ville de Morat, la Commission mettra tout en œuvre pour que vous, chères tireuses et chers tireurs, ainsi que vos familles et amis gardiez le meilleur souvenir de cette manifestation.

La Commission du Groupement vous invite à lui faire parvenir vos inscriptions jusqu'au 10 juin 2018 au plus tard (remise des bulletins d'inscription début mars 2018; inscription via Internet possible de suite).

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous transmettons les salutations amicales et sportives de la Commission.

Son président: Son secrétaire:

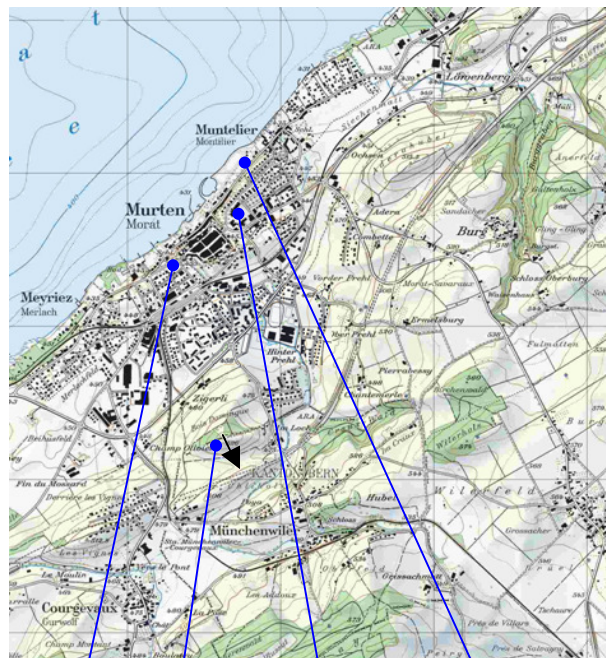
Heinz Thalmann Erwin Trimaglio

Längmatt 14 b Rue Oscar Patthey 25
3280 Murten 3280 Meyriez

026 670 41 71 P 026 670 49 94 P
079 214 09 71 Natel 079 708 08 82 Natel

⇒ www.murtenschiessen.ch ⇐

Morat



Parking City

Place de tir

Parking véhicules

Ecole du Berntor
et école de Längmatt



Ordre du jour

6h45 à 7h30 Tirage au sort de l'ordre de passage dans l'aula de l'école primaire de Längmatt

07h45 Rassemblement des tireurs sur la place de l'école du Berntor

08h00 Déplacement en cortège jusqu'à la place de tir

08h45 Célébration commémorative

10h00 Début des tirs

12h15 Fin des tirs

16h15 Rassemblement des tireurs sur la place de l'école du Berntor, fontaine Adrian von Bubenberg
Assemblée des tireurs

Proclamation des résultats:

Remise du fanion du Tir de Morat, remise des distinctions, des cibles des groupes et des cartes de tir des groupes, puis salutation finale des tireurs.

